

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mme Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mr Sébastien MIALON), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Absents : Mr Christophe GIRAUD

Mme Chantal GERENTES a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Présentation du projet de gestion du centre de vacances CCAS :

Mr Guy CHAPELLE, Coordonnateur du comité d'entreprise national des entreprises électriques et gazières pour le secteur Auvergne Limousin intervient pour évoquer la situation du village de vacances. Il rappelle que ce dernier connaît depuis quelques années des problèmes de fréquentation. Le bail liant le locataire à la commune stipulait que l'activité devait se limiter à l'accueil de personnels ERDF-GRDF. Les gestionnaires actuels souhaitent pouvoir accueillir d'autres publics et veulent par conséquent mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour gérer le centre. Elle serait composée d'Agents saisonniers, du CCAS national et de collectivités locales partenaires. Afin de permettre le lancement de la nouvelle structure, le CCAS national continuerait à participer au financement de la structure pendant deux années avant de se retirer progressivement. Monsieur CHAPELLE indique que les saisonniers à l'origine du projet de SCIC vont effectuer une première période test cet été.

Mr le Maire précise que contrairement à ce qui avait été déjà demandé, aucun budget prévisionnel n'a été présenté. Il indique que le Conseil Municipal ne peut par conséquent se positionner pour l'instant quant à une éventuelle participation à la SCIC, et ajoute que dans tous les cas de figures, il sera difficile de prendre un quelconque engagement à la veille d'élections municipales. Il propose à Mr CHAPELLE de faire un bilan de fin de saison à l'automne.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 23 mai 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéros 272 (Rue de la Conque).
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section B numéro 1813 (Le Pinet)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Convention assistance retraites avec le CDG de la FPT : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, la convention Assistance Retraites qui permet à la commune de déléguer la gestion des dossiers de retraite des Agents CNRACL au centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il précise que ce service n'est payant que lorsque des dossiers sont traités. Il présente le projet de convention et propose au Conseil de renouveler l'adhésion à ce service indispensable. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Indemnité de conseil et de confection du budget : Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis septembre 2018, un Trésorier assure les fonctions d'intérim en l'absence du titulaire affecté à ce poste. Il présente la demande de versement des indemnités de conseil et de confection des budgets. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 112.06 € pour l'indemnité de conseil et de 45.73 € pour l'indemnité de confection des budgets à Mr Jérôme ANCELIN.

Maitrise d'œuvre – consolidation des voûtes de la salle d'exposition : Monsieur le Maire rappelle que la commune est en procès avec les entreprises et le Maître d'Oeuvre ayant réalisé les travaux d'aménagement de la salle d'exposition des bâtiments conventuels. Il précise que Monsieur LAPORTE a apporté son aide et son expertise à la commune depuis le début de cette procédure juridique et ajoute que l'Expert nommé par le Tribunal lui a demandé d'effectuer une étude complète accompagnée d'un chiffrage détaillé du coût des travaux avant de pouvoir soumettre ses conclusions au Juge en charge du dossier. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'honoraires présentée pour un montant de 27 500 € HT et indique que celle-ci est soumise aux conditions d'attribution de subventions et de l'issue de l'affaire juridique en cours.

Répartition des sièges du Conseil d'Administration de la Communauté des Communes : Mr le Maire indique que les communes doivent se prononcer à la demande de l'Etat sur une répartition des sièges dans le Conseil communautaire qui sera élu en mars 2020. Il présente les différentes solutions proposées par l'Etat et indique que les élus communautaires actuels privilégient un Conseil communautaire composé de 43 membres. Cette solution permettrait aux communes de Saint Front, Fay et les Etables de bénéficier d'un délégué supplémentaire, le nombre des autres délégués restant inchangé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition privilégiée par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal.

Transfert de compétence 'Grand cycle de l'eau' : Mr le Maire indique au Conseil que la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes (GEMAPI). Celle concernant l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques est cependant restée une compétence communale, ceci alors qu'elle s'applique à une unité hydrographique, et qu'elle devrait logiquement être gérée par la Communauté de Communes au même titre que la GEMAPI. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité le transfert de cette compétence vers la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 au titre des compétences facultatives.

Résiliation d'un bail à usage professionnel : Mr le Maire informe le conseil qu'un Médecin généraliste installé au Pôle Santé souhaite rompre son bail avant son terme. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la résiliation du bail signé à compter du 30 septembre 2019. Mr Le Maire précise toutefois que ce Médecin sera remplacé par une autre Généraliste

Tirage au sort des Jurés d'Assises : Monsieur Le Maire rappelle que comme chaque année le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 personnes pour l'établissement de la liste annuelle des Jurés d'Assises conformément au code de la procédure pénale. Le Conseil Municipal procède donc à ce tirage au sort de façon aléatoire à partir de la liste électorale.

Questions diverses :

Subventions acquises : Monsieur le Maire précise que la commune est attributaire d'une subvention pour la consolidation de la toiture du château abbatial d'un montant de 10366 €.

Diagnostic assainissement : le contenu du document sera abordé lors de la prochaine séance.

Etude géophysique du captage de Châteauneuf : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une étude géophysique est en cours et que des essais de coloration ont été réalisés sur le captage de Châteauneuf. Les résultats seront connus dans quelques semaines.

Travaux Place du Couvent : Monsieur le Maire indique que les travaux de la Place du Couvent vont reprendre dans la semaine.

Foire artisanale et commerciale du 22 septembre 2019 : Mr le Maire indique que la Commune travaillera en partenariat avec le Comité des Jeunes pour l'organisation de cette foire annuelle.

Réunion du Syndicat du Rocher Tourte : Mr Patrick VEY rappelle au Conseil que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR) était né en 2016 de la fusion de plusieurs syndicats d'eau et d'assainissement, parmi lesquels figure le Syndicat du Rocher Tourte auquel la commune adhère. Ce grand syndicat devait à l'origine gérer un vaste réseau, réduire les coûts en mutualisant les moyens, et permettre à de petites communes de bénéficier d'une ressource en eau à des prix acceptables en intégrant une structure capable de prendre en charge des investissements importants. Il précise que le Syndicat comprend à l'heure actuelle 65 communes, dont 38 appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Puy. Or, cette dernière a demandé à ses 38 communes de se retirer du SEAVR, ceci pour pouvoir reprendre la compétence et bénéficier de dotations supplémentaires. Monsieur VEY indique que ce retrait unilatéral de communes parmi les plus peuplées aurait mis en péril le Syndicat qui aurait en effet été privé d'une part importante de ses ressources, et ce, en dépit du versement d'une compensation. Il termine en indiquant qu'au cours de la réunion du 24 juin, un vote a eu lieu à bulletin secret afin de demander aux communes membres de se prononcer sur la question du retrait. Fort heureusement, les communes concernées ont su faire preuve de solidarité et se sont majoritairement exprimées contre ce retrait. Le conseil se félicite d'une telle décision.

Déclassement d'une partie du domaine public au Mont : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une demande d'achat de terrain communal a été traitée lors de la dernière séance. Il présente ensuite le courrier d'un voisin qui souhaite échanger cette même partie du domaine public contre une bande de terrain qu'il possède le long du chemin longeant sa propriété, ceci afin de permettre l'élargissement de ce dernier et faciliter le passage des gros engins agricoles. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de réponse à ce courrier pour l'instant, considérant qu'une enquête publique aura lieu à l'automne.

Réfection des chemins de Saint Victor : Mr CRESPIY indique qu'il serait souhaitable de réaliser des coupes d'eau dans les chemins nouvellement refaits à Saint Victor, ceci afin de les conserver en bon état de circulation. Mr le Maire répond que ce serait effectivement nécessaire mais que les coupe-eau sont systématiquement détruits par des riverains hostiles au passage de l'eau dans leurs parcelles, rendant l'entretien des chemins très difficile.

Dates diverses :

- **Présentation des travaux des temps périscolaires le 27 juin**
- **Nuits des églises le 28 juin**
- **Concert d'orgue organisé par les Amis de l'Abbatiale le 12 juillet**
- **Inauguration Les Trésors du Monastier le 20 juillet à 11 heures**
- **Ouverture des marchés de producteurs le 4 juillet et repas de clôture le 29 août**
- **Festival des Cuivres du 3 au 9 août**

Prochain Conseil le mercredi 28 août 2019 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.